

A travers ces quelques lignes et les photographies présentes dans ce numéro des échos, le conseil municipal vous a présenté l'actualité des projets menés sur la commune de Roussennac, en ce mois de juillet 2025.

Chères Roussennacoises, chers Roussennacois, je vous souhaite un été rayonnant, en famille ou entre amis. En espérant que les prochains évènements festifs de cet été renforcent les liens qui unissent les habitants, dans une commune toujours plus accueillante, dynamique et respectueuse de son identité. À très bientôt lors de nos prochains rendez-vous estivaux ou à travers les permanences des élus tous les mercredis de 17h à 19h ou le samedi matin de 10h à 12h sur rendez-vous.

Sébastien Cayssials



Photos drone partie de la zone des travaux tranche 1



Les échos de Roussennac

Juillet 2025

Chers Roussennacoises, chers Roussennacois,

Comme de tradition, il est venu le temps de faire un point de l'action communale, avec l'arrivée de l'été .

Mais auparavant, nous aurons une pensée pour Pierre Joulia conseiller municipal depuis 2020 disparu subitement il y a quelques semaines. Le conseil finira donc son mandat à 14 membres jusqu'aux prochaines élections de 2026.

En début d'année 2025, les comptes-financiers uniques ont été approuvés, le budget fonctionnement de 2024 dégage une marge de 149 394,92€, avec un report de 20 000€ de l'année précédente, tandis que le budget investissement a un solde positif de 373 616,17€.

budget fonctionnement 2024			
Dépenses		Recettes	
Achats et variation des std	70 412,48 €	Excédent de fonctionneme	20 000,00 €
Services extérieurs	15 550,00 €	Charges de personnel	910,00 €
Autres services extérieurs	29 812,57 €	Vente des produits et serv	28 889,05 €
Impôts et taxes	3 378,93 €	Travaux en régie	0,00 €
Charges de personnel	125 407,10 €	Reversement sur recette	204 442,40 €
Autres charges gestion co	65 781,15 €	Subvention d'exploitation	199 494,70 €
Charges financières	7 120,28 €	Autres produits	39 227,76 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Produits financiers	430,81 €
Amortissements	7 365,36 €	Produits exceptionnels	1 113,07 €
Reversement FNGIR	20 285,00 €		
Total	345 112,87 €	Total	494 507,79 €

Différence: + 149 394,92 €

budget investissement 2024			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts	66 660,27 €	Excédent d'investissement	363 078,23 €
Dépôts et cautions	325,00 €	Excédent de fonctionneme	131 400,50 €
Achats terrain	1 316,69 €	Récupération TVA	13 454,67 €
Autres	543,46 €	Taxe d'aménagement	6 469,90 €
Voiries et chemins ruraux	2 798,70 €	Dépôts et cautions	395,00 €
éclairage public route de Montbazens	52 661,30 €	Subvention éclairage public route de Montbazens	18 421,18 €
extension réseaux	10 786,01 €	Subvention DETR tranche 1 acompte	30 000,00 €
école	2 704,80 €	Subvention département amende de police tranche 1	15 000,00 €
Aménagement espace propreté	2 646,86 €	Subvention aménagement Bouzines	16 465,00 €
chauffe eau stade	4 560,96 €	Amortissement	7 165,36 €
Travaux aménagement tranche 1	70 370,58 €		
Rénovation T3 mairie	11 759,04 €	opération d'ordre	34 902,01 €
Opération d'ordre	34 902,01 €		
Amortissement don commune	1 100,00 €		
Total	263 135,68 €	Total	636 751,85 €

Différence: + 373 616,17 €

La trésorerie cumulée depuis le début du mandat, associée à un emprunt de 300 000€ et aux accords de subvention pour un montant avoisinant les 360 000€ permettront de financer les gros projets de 2025.

Lors de l'édition des échos précédente en décembre, on évoquait les prémisses de l'aménagement de la tranche 1 de la traverse du village de Roussennac.

Depuis, la plus grosse partie de travaux a été réalisée. Le chantier de reprise des conduites d'eau potable s'est terminé mi-juin. Pour rappel, celui-ci a été financé dans son intégralité par le SMAEP Montbazens-Rignac. Pas moins de 3,5 kilomètres de conduite ont été changés et les branchements individuels des habitations repris.

En parallèle, la commune a financé l'aménagement de la tranche 1:

- Réalisation d'une voie piétonne le long de la RD 994 de la place du Pargou jusqu'au city-stade;
- Aménagement d'un arrêt de bus avec implantation d'un kiosque;
- Reconstruction du mur le long de chez Mme et M Viargues et installation de claustras;
- Restauration de la rue du porche;
- Agrandissement et désimperméabilisation de la place du Pargou;
- Modernisation du carrefour de Bournazel;
- Reprise de la rue partant de la salle des fêtes jusqu'au carrefour de l'ancienne école;
- Enfouissement des réseaux secs.



*Travaux d'aménagement
tranche 1: place du Pargou,
rue du porche, route de Montbazens,
liaison piétonne*

Roussennac détient le record du monde de personnes dansant la danse des canards . Le défi lancé fut réussi, avec plus de 1500 personnes rassemblées au niveau de la rue du Poujol ou de la RD 994 au niveau des forains. La météo était au rendez-vous pour cette occasion. Notre commune a fait parler d'elle dans la presse locale mais aussi au niveau national avec des évocations du défi sur les chaînes nationales (BFM, RMC,...). Bravo aux organisateurs!

Notre commune va connaître différentes manifestations festives durant l'été 2025, vous pouvez d'ores et déjà inscrire ces dates dans votre agenda:

- Quine d'été organisé par le club de l'âge d'or le mercredi 30 juillet à la salle des fêtes;
- La guinguette d'Espeilhac le jeudi 31 juillet avec animation musicale sur le communal;
- Le traditionnel marché nocturne le samedi 30 août sur la place du village;
- La triple-rando le dimanche 28 septembre organisée par les Rouss'actifs.

Nous profitons de ce numéro des échos, pour rappeler qu'il est nécessaire de respecter certaines règles pour vivre harmonieusement sur notre territoire.

Ces derniers temps, nous avons constaté de nombreuses incivilités dans les « espaces propreté » mis en place sur la commune: bidon d'huile de vidange, nombreux encombrants, végétation. Un local poubelles n'est pas une déchetterie.

Pour rappel, celle-ci se trouve à 2 kilomètres du village, et est ouverte 6 jours sur 7 dans la zone d'activités du Fargal. Trop souvent, notre agent doit intervenir pour nettoyer.

Un petit rappel, sur le stationnement des véhicules devant le domicile sur l'espace public. Nous rappelons qu'il est possible de stationner momentanément (dépôt de courses, dépose de quelqu'un, secours, urgences...) pour quelques minutes. Le stationnement continu est interdit sur l'espace public par l'article R417.10 du code de la route, même pour les propriétaires ou locataires. Aucune dérogation n'est prévue par la loi. Cette règle vise à garantir la sécurité du piéton mais aussi l'égalité des citoyens et éviter la privatisation de l'espace public.

Des places de stationnement sont aménagées spécifiquement dans le village (place du Pargou, mairie, autour de l'église, parking face à l'école). Plusieurs administrés ont remonté au secrétariat la gêne occasionnée par les véhicules stationnées sur les trottoirs du village. Merci par avance de respecter cette réglementation.

Pour finir le local de la maison des associations et plus particulièrement le local de la chasse ont été vandalisés il y a quelques semaines. Les portes ont été détériorées et du matériel de la société de chasse a été volé. Les portes vont devoir être réparées, notre assurance va prendre en charge les frais.

Tout ceci amène votre conseil municipal à réfléchir à la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance. Ce qui est fort dommageable pour une commune rurale comme Roussennac.

De son côté le conseil municipal enfants s’investit, il a décidé d’utiliser la somme octroyée à leur mandature pour embellir l’école. Des jardinières ont été placées le long de la façade et les jeunes élus ont planté des fleurs le mercredi 14 mai.

Ils sont également à l’initiative d’une soirée cinéma à la salle des fêtes qui a eu lieu le vendredi 04 juillet dernier.

Au niveau de la communauté de communes, le programme « voirie » 2025 est programmé du 18 au 21 juillet. Il consistera à reprendre la route de la Draye à Espeilhac, et d’aménager les chemins de la Chapelle et de la Vayssière jusqu’aux entrées des nouvelles habitations.

La commune de Roussennac a commandé de la grave émulsion à l’entreprise ETPLV pour un peu moins de 1000€ afin de réaliser des travaux de préservation de la voirie. Certains trous ont été rebouchés par notre agent, en ce début d’été. N’hésitez pas à faire remonter auprès du secrétariat, les détériorations présentes sur les routes communales.

Notre commune voit sa population augmenter, des projets de construction sont en cours. Neuf lots du lotissement du Baranquet situé route de Montbazens ont été vendus ou retenus. Le dernier lot reste à l’acquisition.



Tout ceci contribue au dynamisme de Roussennac, cela se traduit par un nombre important de bénévoles qui s’investissent dans les différentes associations du village. Cette année, notre commune a fait le « buzz » lors de la fête.



Ces travaux comme nous l’avions communiqué, ont été confiés à l’entreprise Arrazat en association avec la société S.A.S Grégory. Ces entreprises ont été choisies suite à un appel d’offre lancé à l’été 2024.

La réalisation n’a pas toujours été simple et la coordination des différentes entreprises présentes sur le chantier a engendré plusieurs désagréments.

Courant janvier, nous avons dû prendre la décision de bloquer la circulation sur les zones impactées par les travaux sur la RD 994 ou dans le village pour des questions de sécurité.

Tout ceci a engendré plusieurs inconvénients et notamment l’augmentation du trafic dans les petites rues à l’intérieur du village ou sur les routes transversales (route de Marche, route d’Espeilhac). Pourtant la déviation officielle n’était pas prévue sur ces tracés... mais la contrainte reste difficile à assimiler pour beaucoup d’usagers de la route.

La petite route de Marche va devoir recevoir une attention particulière dans les prochains mois. Nous remercions les riverains de la zone d’aménagement qui ont dû subir pendant de longues semaines les désagréments (bruit, poussière, voirie trouée, problèmes de connexion à la fibre...), et qui ont fait preuve d’énormément de patience.

A ce jour, les gros travaux de voirie sont terminés et la circulation a été de nouveau autorisée depuis le 11 juin dernier.



Il est à noter que plusieurs travaux restent encore à finaliser:

- Eclairage public;
- Aménagement paysager (plantation d’arbres, massifs fleuris, pelouses et haies paysagères;
- Mise en place d’un porche symbolisant l’ancienne rentrée fortifiée du village;
- Couverture du kiosque;
- Mise en place du mobilier urbain;
- Sécurisation du parc;
- Mise en place de la zone à 30 km/h;
- Finalisation des tracés au sol (résine et signalétique);
- Divers petits travaux de finition;
- Travaux de câblage des réseaux téléphoniques au niveau

Kiosque dans le parc

du carrefour de Bournazel

A notre demande, tous ces travaux ont été planifiés et seront mis en exécution à partir du 15 septembre. Une réunion préparatoire est déjà prévue le mercredi 03 septembre. Ils seront couplés avec les travaux d’aménagement à l’intérieur du village depuis le parvis de l’église jusqu’à l’espace laissé libre après la démolition d’une maison en 2022.

Nous reviendrons lors des échos de janvier sur le coût définitif de cette opération. Certains dossiers de subvention restent encore en étude suite à des opportunités de demande d’aides supplémentaires.

Nous avons profité de l'opportunité du chantier pour changer le jeu des 3 à 6 ans au mois de juin dans le parc. Celui-ci était devenu dangereux et plus aux normes suite au passage de la commission de sécurité. La nouvelle structure en forme d'hélicoptère a été validée par le conseil municipal enfants parmi plusieurs propositions. Le prix de revient de cette structure est de 11 295,25€ HT avec la pose et le passage de la commission de sécurité.

Jeu pour les 3 à 6 ans



Il est également à noter qu'une cabane à livres sera placée dans le parc. Celle-ci a été fabriquée bénévolement par Gérard Lauriol du lotissement du Poujol. Elle sera mise en place à la fin de l'été par notre agent communal. Nous remercions vivement Gérard pour son dévouement.



Cabane à livres en construction

Tous ces travaux de requalification viennent s'inclure dans un schéma global d'aménagement du village pouvant aller jusqu'à 3 ou 4 phases au total. Celles-ci seront réalisées dans le temps en fonction des finances disponibles et des projets de la future équipe municipale qui sera en place en 2026.

La fin de l'année 2025 sera également marquée par la mise aux normes de l'éclairage public imposée par Enedis dans différentes zones de la commune avec l'installation de luminaires autonomes ou équipés de LED.

Un marché a été lancé par le sieda pour le compte de la commune. L'entreprise qui sera retenue devrait intervenir d'ici la fin de l'année dans les différents hameaux concernés (Crayssac, Les Cabanous, la Borde, Mas de Lattes, Salviganes et la Garissole). A ce jour, une estimation a été réalisée par le sieda pour un montant de 91800€ avec une participation communale de 55750€ soit environ 60% du coût.



Entreprise d'isolation intervenant sur l'école

Durant les vacances au mois d'avril, la commune a profité du dispositif CEE afin d'isoler les combles de la salle des fêtes et de l'école pour 1€ par bâtiment. 30 cm de laine minérale ont été rajoutés dans les espaces disponibles

sous les combles. Ceci dans un but d'économie d'énergie et d'isolation. Il est bon à savoir que cette opération peut être réalisée chez tous les propriétaires mais aussi locataires de logement. La commune a dû intervenir afin d'améliorer le fonctionnement de l'école. En mars, le congélateur a été remplacé pour un montant de 1500€ HT. Le visiophone a été changé, il y a quelques jours pour un montant de 940,50€ HT.

Un devis a été signé avec l'entreprise ABOR pour remplacer la photocopieuse couleur pour un montant de 3200€, le tableau blanc interactif de la classe de CE sera modernisé, 2 ordinateurs portables enseignants seront achetés pour un montant total de 3946,41€.

Au niveau de la maison des associations et du stade, un deuxième défibrillateur a été placé au niveau du local chaufferie qui restera continuellement accessible. Le défibrillateur de la mairie a été changé également. Le coût global de cette opération s'élève à 2397,16€ pour les deux défibrillateurs. La commune bénéficiera d'une aide de la caisse locale de GROUPAMA de Montbazens pour un montant de 400€.

Porte du local chaufferie du stade présence du défibrillateur à l'intérieur



Dans le cadre des futurs projets en réflexion, la commune s'appuie sur le programme « village d'avenir » pour mener des réflexions avec les services de l'état et réaliser des acquisitions foncières:

- La commune s'est portée acquéreur de la maison de Madame et Monsieur Bernussou située sur la place du Pargou. Celle-ci sera achetée par convention par l'Etablissement Foncier d'Occitanie (EPF) au nom de la commune pour un montant de 30 000€. L'EPF prendra en charge l'acquisition, les frais de notaire et le coût des premiers travaux de sauvegarde si nécessaire. En échange, la commune s'engage à mener une réflexion sur la réhabilitation de cette bâtisse (logements, commerce) et de rembourser

les frais engagés sans intérêt, au plus tard dans 8 ans.

- Réflexion en partenariat avec la commune de Montbazens d'un aménagement d'une voie cyclable et piétonnière reliant le village de Roussennac à la zone du Fargal mais également au centre de Montbazens. Une réunion est prévue le 10 septembre avec les communes respectives, Aveyron Ingénierie et la DDT afin d'échanger sur cette problématique et identifier des tracés potentiels.



Maison Bernussou sur la place du Pargou